

devant les yeux que le discours du trésorier tel qu'il est publié dans tous les journaux et c'est peu pour une étude sérieuse du budget.

Ce que nous avons voulu établir dans les lignes qui précèdent, c'est que le gouvernement ne peut avec les ressources actuelles faire face aux dépenses auxquelles la Province est tenue.

Il a besoin de revenus supplémentaires qu'il ne peut trouver que dans la création de taxes nouvelles et malheureusement il s'est de lui-même fermé la seule porte ouverte par laquelle il eût pu sortir de l'impasse dans laquelle il devra continuer à se débattre.

COMMISSION DU HAVRE

Les commissaires du havre ont eu, mardi après-midi, une séance sous la présidence de M. Robert Mackay.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière séance, l'on renvoie à une séance ultérieure la considération de la demande du Grand Tronc, pour un octroi de 200 pieds de terrain de plus, à la Pointe du Moulin à Vent, sur les propriétés de la commission du havre.

Le secrétaire donne lecture des lettres des honorables J. I. Tarte et D. G. Blair, en réponse à l'invitation qu'ils ont reçue d'assister à la séance de la commission qui aura lieu jeudi, le 9 courant, assemblée dont le PRIX COURANT a indiqué le but dans le numéro précédent. Les deux ministres déclarent qu'ils feront tout leur possible pour être présents.

Le rapport du comité des améliorations est aussi lu et adopté.

Ce rapport recommande la nomination de M. W. L. Scott, comme inspecteur du nouveau dragueur que la commission fait actuellement construire aux usines de Carrier et Lainé, à Lévis, à raison de \$120 par

mois. Le devoir de cet inspecteur sera de veiller à ce que les stipulations du contrat soient fidèlement remplies. Dans ce rapport, M. Kennedy recommande aussi la construction de deux nouveaux chalands.

Le secrétaire lit plusieurs lettres des autorités des principales villes des Etats-Unis visitées par la commission du havre, accusant réception des remerciements qui leur ont été votés par les commissaires, à leur avant-dernière réunion.

M. Kennedy annonce qu'il est à mettre la dernière main à son rapport de la visite des commissaires aux principaux ports américains, ainsi qu'à son rapport annuel, puis la séance est levée.

La commission aura une assemblée spéciale, jeudi, à 2 heures p.m., où l'on discutera des questions de la plus haute importance, concernant les améliorations du port de Montréal et notamment l'établissement des voies ferrées sur les quais et d'un élévateur pour les besoins de l'Intercolonial.

Pour faire du bon café

La première condition est d'avoir de la bonne graine, naturellement, et de la bien rôtir. Mais ceci ne suffit pas. Il faut encore savoir faire le café, et une condition importante est la qualité de l'eau dont on se sert. La meilleure eau est l'eau distillée (non pas bouillie, mais distillée dans l'alambic). Les eaux ordinaires renferment en effet des carbonates qui détruisent une partie du tannin du café et altèrent sa saveur. Par la distillation, ces sels sont séparés de l'eau, et restent dans la chaudière; et voilà pourquoi l'eau distillée est la meilleure pour la confection du café. En passant, rappelons que le grain ou la poudre de café ne doit jamais être gardé dans le voisinage de substances à odeur forte, comme l'eau-de-vie, l'esprit-de-vin ou de bois, le poivre, les essences. Le café en prend le goût et ne le perd plus. Un navire a eu sa cargaison de café perdue parce qu'on avait joint au chargement quelques sacs de poivre. Il ne suffit pas d'enfermer le café en boîte, il faut tenir la boîte loin de toute matière odorante.